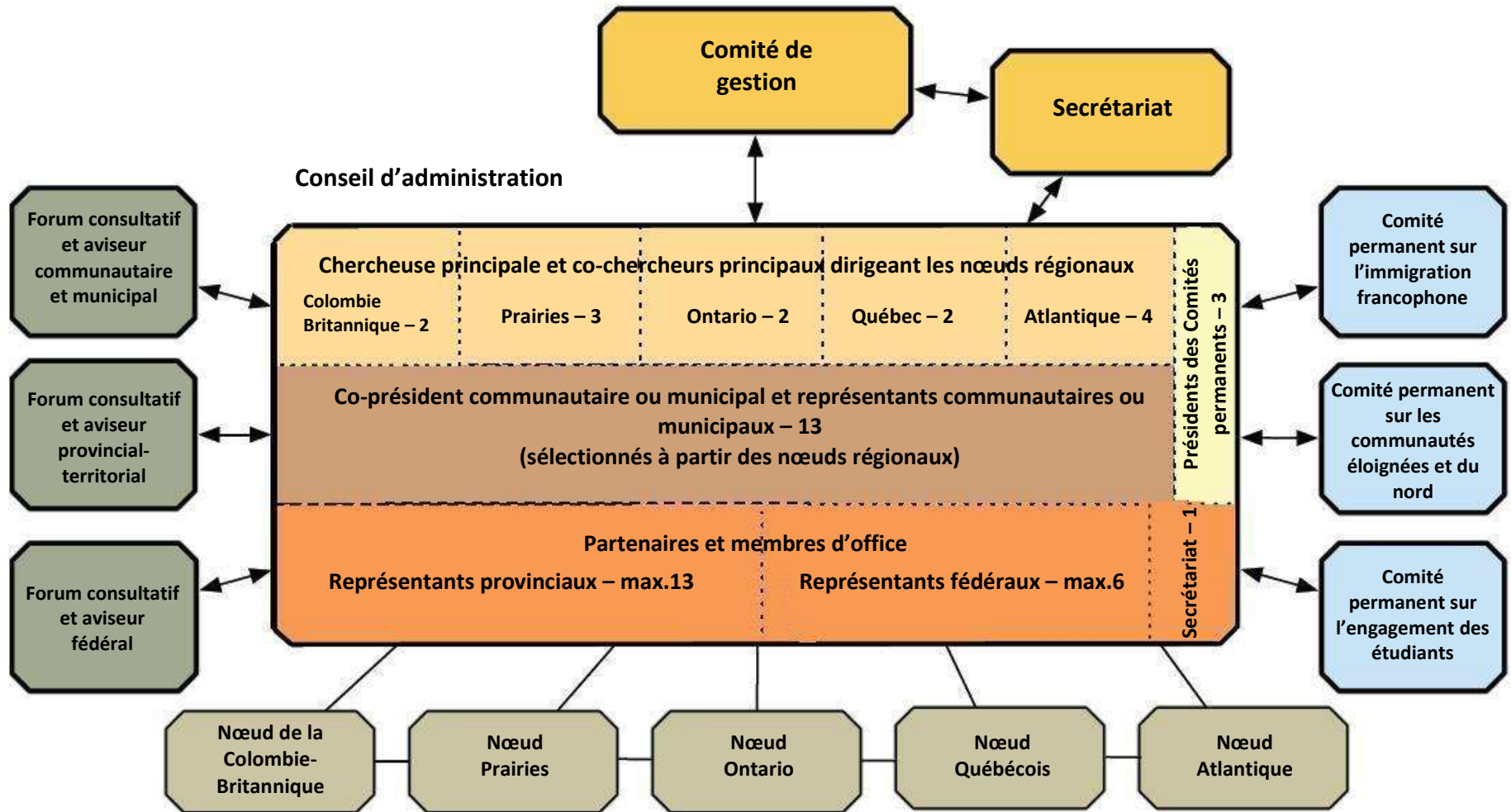


Structure de gouvernance



COMPOSITION ET MANDATS DES INSTITUTIONS DE VVP

Nœuds régionaux

Le Partenariat Voies vers la prospérité comporte cinq nœuds régionaux et un pôle pancanadien, qui, ensemble avec les structures de gouvernance du projet, fournissent un leadership stratégique, la coordination et l'administration générale. Les cinq nœuds régionaux – atlantique, Québec, Ontario, Prairies et Colombie-Britannique – reçoivent un appui essentiel grâce à la subvention de partenariat du CRSH dans le but d'accomplir les objectifs régionaux et collectifs de VVP, tels que listés ci-dessous et organisés en quatre blocs d'activités :

Bloc participation et gouvernance

- Établir et gérer un nœud régional qui fournit un point de contact pour les parties prenantes régionales et locales.
- Participer à la gouvernance pancanadienne et aux différentes tâches identifiées par les structures de gouvernance de façon à bénéficier au collectif VVP.
- Participer activement aux conférences, ateliers, et autres événements visant les échanges de connaissances de VVP.
- Participer activement aux activités d'éducation de VVP.
- Initier et participer activement aux activités de recherches de VVP, y compris les projets pancanadiens et les recherches régionales menées par les nœuds régionaux (voir le bloc Recherche plus bas).
- Faire rapport sur les activités régionales et les recherches régionales.
- Produire un rapport annuel sur les contributions financières des partenaires, l'utilisation des fonds, les membres et les activités, suivant les exigences du CRSH.

Bloc Engagement

- Augmenter le nombre de partenaires locaux, municipaux et régionaux au sein des praticiens comme des décideurs politiques, et renforcer les relations avec eux.
- Attirer l'attention des chercheurs universitaires et augmenter le nombre de collaborateurs universitaires au niveau régional.
- Recruter des étudiants et des post-doctorants comme membres de VVP et offrir l'opportunité aux étudiants, aux post-doctorants, aux jeunes professeurs et aux chercheurs communautaires de recevoir de la formation et de participer à des projets de recherche.
- Créer des opportunités pour les organisations locales communautaires, les municipalités et les agences gouvernementales (ainsi que d'autres parties prenantes) de participer au développement de projets, à leur exécution et à leur dissémination.

Bloc Recherche et Financement

- S'assurer que les chercheurs régionaux participent activement à un minimum de trois projets pancanadiens de recherche annuellement et assumer le leadership sur au moins un projet pancanadien chaque année.
- Organiser des activités visant à contribuer au développement des programmes de recherches au niveau pancanadien et au niveau régional.
- S'assurer que les priorités régionales en termes de politiques et recherches soient consistantes avec le programme pancanadien.
- S'assurer que les objectifs de VVP concernant les francophones et les communautés éloignées et du Nord soient reflétés dans le programme régional de recherche.
- Développer et mettre en œuvre un programme régional de recherche qui favorise les intérêts de recherche de VVP et renforce les liens régionaux.
- Élargir l'accès de VVP à de l'appui financier et en nature pour la recherche régionale et pancanadienne et les fonctions centrales du Secrétariat.
- Aider les chercheurs régionaux à produire des propositions de recherche et à obtenir de l'appui.

Bloc Communications

- Établir et gérer les communications au niveau régional et contribuer régulièrement aux communications pancanadiennes au travers du site Web de VVP et du bulletin électronique.
- Produire des publications, faire des présentations, participer à des publications communes, et développer des rapports sur les recherches régionales et pancanadiennes de VVP.
- Contribuer aux efforts de «branding» visant à faire de VVP un projet de recherche de premier plan en ce qui a trait à l'intégration des nouveaux arrivants et aux communautés accueillantes.

Conseil d'administration de VVP

Fonctions et responsabilités du Conseil

Le Conseil d'administration (CA) est l'instance principale de direction stratégique du Partenariat Voies vers la prospérité. Le CA est responsable de :

- Établir les grandes priorités de recherches et les directions stratégiques du Partenariat VVP selon les recommandations du Comité de gestion.
- Établir les principales stratégies d'éducation, de communication et de mobilisation des connaissances de VVP selon les recommandations du Comité de gestion.
- Demander des orientations et recevoir des conseils des Comités permanents de VVP.
- Fournir des conseils en matière de levée de fonds.
- Approuver le rapport de mi-parcours et le rapport final soumis au CRSH.

Membriété

Le Conseil d'administration sera composé des membres suivants :

- La chercheuse principale de VVP qui sert comme co-présidente
- Un co-président communautaire ou municipal élu (par le CA)
- Les co-chercheurs principaux des nœuds régionaux de VVP (12)
- Des représentants municipaux ou communautaires nommés par les nœuds régionaux (12 au total : 2 pour le Québec, 2 pour la Colombie-Britannique, 2 pour l'Ontario, et 1 pour chaque autre province – excepté pour la province dont provient le co-président communautaire ou municipal choisi)
- Les présidents des trois comités permanents
- Des représentants fédéraux (max. 6 en tant que membres d'office)
- Des représentants provinciaux et territoriaux (max.13 en tant que membres d'office)
- Le directeur du Secrétariat de VVP (en tant que membre d'office)

Le processus décisionnel se fera par consensus si un vote n'est pas requis. Les co-présidents ne voteront qu'en cas d'égalité.

Responsabilités des membres du CA

Les membres du CA aideront à l'avancement de l'intérêt stratégique de VVP, qui consiste à favoriser des communautés accueillantes et prospères promouvant l'intégration économique, sociale et citoyenne des migrants et des minorités au Canada. Les membres du CA serviront d'émissaires du Partenariat VVP, en faisant la promotion de l'initiative au sein de leurs institutions et sphères d'activités; en promouvant la participation locale; en créant des opportunités pour l'échange des connaissances; en aidant à construire des connexions avec les praticiens et les décideurs politiques; et en participant aux conférences, ateliers et autres événements de VVP.

Les responsabilités spécifiques des membres du CA incluent :

1. Participer aux activités et décisions du Conseil.
2. S'assurer que les problèmes clés sont abordés dans les plans de recherche et les événements de VVP, y compris lors des conférences annuelles, ateliers et autres événements.
3. Aider à identifier les opportunités pour l'apprentissage mutuel et l'échange des connaissances parmi les chercheurs, les fonctionnaires gouvernementaux, et les représentants d'autres organisations.
4. Promouvoir les opportunités d'éducation pour les étudiants, les post-doctorants, et les chercheurs communautaires.
5. S'assurer que les priorités gouvernementales et communautaires soient discutées lors des conférences annuelles, ateliers et autres événements.
6. Fournir des conseils d'expert selon l'expertise personnelle et professionnelle.

Réunions

Le Conseil d'administration se réunira deux fois par an. Une de ces réunions aura lieu pendant la conférence annuelle de VVP.

Comité de gestion de VVP

Fonctions et responsabilités du Comité de gestion

Le Comité de gestion est le principal organe opérationnel du Partenariat Voies vers la prospérité. Le Comité est responsable de :

- Préparer les recommandations faites au Conseil d'administration concernant les grandes priorités de recherche de VVP et ses directions stratégiques.
- Préparer les recommandations faites au Conseil d'administration concernant les grandes stratégies d'éducation, de communication et de mobilisation des connaissances.
- Assurer la surveillance et aider à coordonner le programme pancanadien de recherche de VVP, les plans d'éducation, et les plans de dissémination.
- Assurer la surveillance et aider à coordonner les rapports d'activités pour le CRSH, les rapports de contribution des partenaires, les rapports de mi-parcours et final, selon les exigences du CRSH, pour les présenter au Conseil d'administration.
- Coordonner les conseils sur les levées de fonds pour les présenter au Conseil d'administration.
- Initier et surveiller le développement des règles d'éthiques et autres règles.
- Planifier et développer la conférence annuelle de VVP.

Membriété

Le Comité de gestion sera composé des membres suivants :

- La chercheuse principale de VVP qui servira comment co-présidente.
- Le co-président municipal ou communautaire élu par le Conseil d'administration.
- Un co-chercheur principal pour les nœuds de l'Atlantique, du Québec, des Prairies et de la Colombie-Britannique (la chercheuse principale représentera le nœud Ontario).
- Un représentant communautaire ou municipal de chaque nœud de VVP, sélectionné dans le Conseil d'administration (à l'exclusion du nœud dont provient le co-président communautaire ou municipal).
- Le directeur du Secrétariat de VVP (en tant que membre d'office)

Le processus décisionnel se fera par consensus si un vote n'est pas requis. Les co-présidents ne voteront qu'en cas d'égalité.

Responsabilités des membres

Les membres du Comité aideront à l'avancement de l'intérêt stratégique de VVP, qui consiste à favoriser des communautés accueillantes et prospères promouvant l'intégration économique, sociale et citoyenne des migrants et des minorités au Canada. Les membres du Comité chercheront à faire avancer l'intérêt collectif du Partenariat VVP; ils représenteront également leurs nœuds régionaux et responsabilités spéciales.

Les responsabilités spécifiques des membres du Comité de gestion incluent :

1. Participer activement et contribuer à toutes les activités et décisions prises par le Comité de gestion.
2. S'assurer que les thématiques clés sont abordées par les plans de recherche de VVP, les opportunités d'éducation, les événements et les activités de mobilisation des connaissances.
3. Promouvoir les intérêts collectifs du Partenariat VVP et s'assurer que les intérêts des nœuds régionaux et des Comités permanents soient reflétés dans les activités et projets pancanadiens de recherche.
4. Identifier et promouvoir les opportunités pour l'apprentissage mutuel et l'échange des connaissances parmi les chercheurs, les fonctionnaires gouvernementaux, et les représentants d'autres organisations.
5. Fournir des conseils d'expert basés sur l'expertise personnelle et professionnelle.

Réunions

Le Comité de gestion se rencontrera lors de la conférence annuelle de VVP. Des téléconférences seront également organisées sur une base régulière.

Comités permanents et Forums

Comité permanent sur l'immigration francophone/Standing Committee on Francophone Immigration

Fonctions et responsabilités

Le Comité permanent sur l'immigration francophone est un organe aviseur du Partenariat Voies vers la prospérité. Le Comité est responsable de :

- Promouvoir la recherche comparée et régionale menée par VVP en ce qui a trait à l'attraction et l'intégration des nouveaux arrivants francophones dans les communautés francophones en situation minoritaire.
- Fournir des conseils qui font autorité au Conseil d'administration et au Comité de gestion concernant le programme pancanadien de recherche de VVP, y compris des propositions pour de nouvelles initiatives de recherche et des suggestions pour adapter les propositions de recherche afin que ces projets répondent au mieux aux problématiques des communautés francophones en situation minoritaire.
- Donner des conseils aux nœuds régionaux sur la recherche et la dissémination de la recherche concernant les migrations et la rétention des Francophones.
- Construire un large réseau au sein de VVP qui rassemblera des décideurs politiques, des praticiens et des chercheurs s'intéressant aux problématiques des migrations francophones hors Québec.

Membriété

Le président du Comité permanent sur l'immigration francophone tel que listé dans la subvention du CRSH.

Les membres de ce Comité permanent seront choisis parmi le réseau de décideurs politiques, de praticiens et de chercheurs par le président du Comité selon les tâches et la charge de travail du Comité.

Réunions

Le Comité permanent sur l'immigration francophone sera appelé à se rencontrer par son président selon les besoins. Les réunions auront généralement lieu par téléconférence.

Comité permanent sur les communautés éloignées et du nord

Fonctions et responsabilités

Le Comité permanent sur les communautés éloignées et du nord est un organe aviseur du Partenariat Voies vers la prospérité. Ce Comité est responsable de :

- Promouvoir la recherche comparée et régionale de VVP concernant l'attraction, l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants et de de leurs familles dans les communautés éloignées et du nord.
- Donner des conseils qui font autorité au Conseil d'administration et au Comité de gestion concernant le programme pancanadien de recherche de VVP, y compris des propositions pour de nouvelles initiatives de recherche et des suggestions pour adapter les propositions de recherche afin que ces projets répondent au mieux aux besoins des communautés éloignées et du nord.
- Donner des conseils aux nœuds régionaux sur la recherche et la dissémination de la recherche concernant les migrations et la rétention dans les communautés éloignées et du nord.

Membriété

Le président du Comité permanent sur les communautés éloignées et du nord est nommé par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de Gestion. Chaque nœud régional nommera un représentant qui est familier avec les problématiques de ces communautés. Ces nominations seront approuvées par le Comité de gestion.

Réunions

Le Comité permanent sur les communautés éloignées et du nord sera appelé à se rencontrer par son président selon les besoins. Les réunions auront généralement lieu par téléconférence.

Comité permanent sur l'engagement des étudiants

Sera développé suite à une discussion au sein du Comité de gestion.

Forum consultatif et aviseur communautaire et municipal

Sera développé suite à une discussion au sein du Comité de gestion.

Plusieurs modèles ont été suggérés.

Forum consultatif et aviseur fédéral

Des discussions sur la création et le fonctionnement d'un Forum fédéral, ou d'un mécanisme alternatif, sont en cours avec la Direction générale d'intégration et la Direction générale de la recherche et de l'évaluation de CIC.

Forum consultatif et aviseur provincial-territorial

La création et le fonctionnement du Forum provincial-territorial est en discussion avec les autorités provinciales responsables pour le Groupe de travail de recherche fédéral-provincial-territorial. La forme et le fonctionnement du Forum devra se faire en accord avec les membres provinciaux et territoriaux.

Secrétariat

Fonctions et responsabilités

Le Secrétariat est responsable des tâches de soutien et des tâches d'exécution. Le directeur du secrétariat répond à la chercheuse principale. Le Secrétariat est responsable de :

- Fournir de l'appui et des conseils stratégiques, logistiques, administratifs et financiers au pôle pancanadien de VVP et à la chercheuse principale.
- Fournir le soutien logistique et administratif au Conseil d'administration, au Comité de gestion, au Forum fédéral, au Forum provincial, et au Forum communautaire et municipal.
- Fournir le soutien logistique au Comité permanent sur l'immigration francophone, au Comité permanent sur les communautés éloignées et du nord, et au Comité permanent sur l'engagement des étudiants.
- Aider au développement et à la mise en œuvre du programme pancanadien annuel de recherche.
- Développer et gérer les infrastructures de communication de VVP, y compris le réseau de sites Web, le bulletin électronique, et la conférence annuelle.
- Aider les organisateurs dans la planification de la conférence annuelle, le recrutement des orateurs et la sécurisation du financement.
- Maintenir des contacts étroits avec les partenaires et collaborateurs universitaires, communautaires et gouvernementaux ainsi que les bailleurs de fonds potentiels.
- Faire la promotion de VVP auprès des audiences de décideurs politiques, praticiens et chercheurs universitaires, ainsi que les bailleurs de fonds potentiels.

- Travailler de concert avec les agences fédérales et provinciales pour promouvoir les échanges de connaissances permettant de répondre aux besoins de développement de programmes et politiques et contribuer au développement de capacités réceptrices de la recherche.
- Gérer les finances des projets et leurs rapports, y compris la surveillance des activités, les rapports de mi-parcours, les rapports finaux et les rapports de contribution des partenaires, selon les exigences du CRSH.
- Prendre en charge les projets spéciaux du pôle pancanadien.